



Coopération interafricaine

Le Centre panafricain de formation coopérative de Cotonou



● M. Adolphe Biaou, ministre béninois du Travail et des Affaires sociales, président du comité de direction du Centre panafricain de Formation coopérative remettant le certificat d'aptitude professionnelle en coopération à une stagiaire.

La décision de créer le Centre panafricain de formation coopérative (CPFC) a été prise lors de la première conférence panafricaine coopérative tenue à Cotonou en octobre 1967 et qui réunissait ministres de l'Agriculture, dirigeants syndicaux, dirigeants de coopératives et représentants d'institutions internationales d'assistance.

Ouvert en 1969, le Centre panafricain de formation coopérative fonctionne jusqu'en 1973 avec l'assistance technique et financière du Centre afro-américain du travail. A partir de 1974 les Etats participants jusque-là aux activités du CPFC en prennent en main la gestion administrative et financière, acte qui va concrétiser la deuxième

conférence panafricaine coopérative réunie à Cotonou en mars 1976 en adoptant la convention inter-Etats portant création du CPFC avec siège à Cotonou.

Les plénipotentiaires à cette conférence posent ainsi un acte mûrement réfléchi malgré le scepticisme des observateurs et des critiques sur le rôle que peuvent encore jouer les coopératives dans le processus de développement des pays membres du CPFC : Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo et Zaïre.

Car en réalité, les faillites ou le peu de succès enregistrés par les mouve-

ments coopératifs africains sont du moins à des lacunes inhérentes à la formule qu'à une inadéquation des techniques utilisées et à une mauvaise préparation des structures d'accueil.

C'est pourquoi les Etats membres font du CPFC un instrument privilégié pour la formation des animateurs, des gestionnaires, des administrateurs et des responsables d'encadrement des coopératives. De 1969 à 1982, le nombre d'agents de la coopération formés s'élève à 817 dont 45 % dans l'initiation à l'action coopérative, 33 % dans l'organisation et la gestion des coopératives de production et de commercialisation des produits agricoles et 22 % dans l'encadrement de la formation, de l'éducation et de l'animation